

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2022	N° 2022-376

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-376

VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2022) - Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Situation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche, classé pour partie en Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le Département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

Le plan de gestion de l'ENS porte sur ce territoire d'environ 80 hectares, situé au sud-est de Villenave-d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion et l'entretien de ce site sont planifiés dans le cadre du plan de gestion, qui sera renouvelé en 2022 pour une période de 10 ans.

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Villenave-d'Ornon a déjà reçu des subventions de Bordeaux Métropole au titre de la gestion de l'ENS de la vallée de l'Eau Blanche, pour un montant total de 250 058 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (Étude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (1ère partie du plan de gestion)	27 432 €
Délibération n° 2013/0117 du 1er mars 2013 (2ème partie du plan de gestion)	24 698 €
Délibération n° 2013/0580 du 12 juillet 2013 (3ème partie du plan de gestion)	26 400 €
Délibération n°2014/04113 du 11 juillet 2014 (4ème partie du plan de gestion)	39 661 €
Délibération n°2015-834 du 18 décembre 2015 (5ème partie du plan de gestion)	24 356 €
Délibération n°2016-713 du 2 décembre 2016 (6ème partie du plan de gestion)	9 015 €
Délibération n°2018-431 du 6 juillet 2018 (7ème partie du plan de gestion)	36 329 €
Délibération n°2019-303 du 24 mai 2019 (8ème partie du plan de gestion)	19 336 €
Délibération n°2020-314 du 25 septembre 2020 (9ème partie du plan de gestion)	19 335 €
Délibération n°2021-564 du 23 septembre 2021 (10ème partie du plan de gestion)	20 000 €

3 – Contenu du plan de gestion pour l'année 2022

Pour l'année 2022 du plan de gestion, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole. Cette demande est conforme à la fiche action C055500002 du contrat de co-développement conclu pour la période 2021-2023. Elle concerne les actions suivantes, validées par le comité de pilotage du 10 mars 2022 :

A) Achat de matériels : sur l'ENS, une partie des travaux d'entretien est effectuée en régie. Pour cela, la commune de Villenave-d'Ornon continue l'acquisition de petits matériels en 2022 (tronçonneuse, citerne, etc.).

B) Travaux de clôtures : dans le but de garantir un bon entretien des prairies humides de l'ENS, des travaux de clôtures sont planifiés afin de permettre le pâturage extensif et saisonnier par des ovins.

C) Frais de personnel : une chargée de mission et un agent d'entretien sont rattachés à la gestion et au suivi de cet ENS.

D) Fauchage et élagage : il s'agit d'une fauche tardive et centrifuge de certaines prairies, avec conservation d'un ourlet non entretenu. Ce travail est externalisé à un prestataire spécialisé. Des travaux d'élagage sont également planifiés.

Toutes ces dépenses seront engagées avant le 31 décembre 2022.

4 – Budget prévisionnel 2022 du plan de gestion

Par délibération du 12 avril 2022, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 25 000 €, ce qui représente 21,79 % du budget prévisionnel d'un montant global de 114 735 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2022				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Salaires des agents chargés de l'entretien et du suivi de l'ENS	78 448	Agence de l'Eau Adour Garonne	32,83	37 667
		Département de la Gironde		
Travaux de clôtures	5 696	Commune de Villenave-d'Ornon	23,07	26 466
		Bordeaux Métropole	22,31	25 602
Achat de matériels	23 355		21,79	25 000
Fauchage, élagage et autres petits travaux	7 236			
Total dépenses	114 735	Total recettes	100	114 735

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2021-2023 conclu avec Bordeaux Métropole, et figure dans la fiche action « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche » (C055500002). Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du Règlement d'Intervention Nature métropolitain.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Villenave-d'Ornon en date du 12 avril 2022,

VU le dossier de demande d'aide présentée par la commune de Villenave-d'Ornon en date du 5 avril 2022,

VU la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023 (fiche action n° C055500002 « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser et préserver les milieux naturels et agricoles de son territoire,

Et au vu des enjeux majeurs qu'abrite cet espace en matière de patrimoine paysager et de biodiversité remarquable,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée à la commune de Villenave-d'Ornon pour le financement de l'année 2022 de l'opération « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2022 en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022	